



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Inspection pédagogique régionale

Créteil, le **09 MARS 2022**

Le recteur de l'académie de Créteil

Rectorat de l'académie de Créteil

Affaire suivie par :

Antonello LAMBERTUCCI

IA-IPR de SES

Tél : 06 33 89 12 38

Mél : [antonello.lambertucci@ac-creteil.fr](mailto:antonello.lambertucci@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées  
généralistes et technologiques

### Objet : Enseignement de l'EMC et Sciences Économiques et Sociales

Au lycée, contrairement au collège, tous les professeurs ont, au même titre, vocation à assurer l'enseignement d'EMC. Comme le rappelle l'arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 : « La formation morale et civique est de la responsabilité de toute la communauté éducative en raison des objectifs poursuivis par cet enseignement. » Il est donc souhaitable que dans les lycées de l'académie les professeurs de l'ensemble des disciplines puissent s'engager dans cet enseignement.

En particulier, les professeurs de SES sont spécialement bien outillés pour prendre toute leur part dans l'enseignement de l'EMC.

La formation du citoyen et le développement de l'esprit critique font partie des objectifs explicitement assignés aux SES, par les programmes, depuis leur création en 1967

On retrouve évidemment cet esprit dans le préambule des programmes de SES actuels, qui indiquent que les SES doivent notamment « *contribuer à la formation civique des élèves par une meilleure connaissance et compréhension des grands enjeux économiques, sociaux et politiques.* »

On voit bien comment la « formation civique » des élèves fait partie des objectifs explicites des SES au même titre que la maîtrise des notions et la découverte de champs disciplinaires nouveaux.

A ce titre, les professeurs de SES sont donc depuis toujours spécifiquement sensibilisés aux problématiques de « formation du citoyen » qui sont désormais devenues communes.

Les SES reposent explicitement sur la mise en place de « pédagogies actives » qui se justifient notamment par la vocation « citoyenne » de la discipline.

Depuis leur création en 1967, les SES se définissent tout autant par leurs objets d'étude que par les méthodes pédagogiques considérées comme appropriées à ces objets : les pédagogies actives.

De ce point de vue, les préambules des programmes de SES et du programme d'EMC donnent des indications extrêmement proches : il s'agit, dans les deux cas, de participer « *à la construction du jugement* » des élèves en mettant en œuvre des pratiques pédagogiques diversifiées qui favorisent leur mise en activité intellectuelle et le développement d'un certain nombre de compétences transversales d'expression et d'argumentation.

Recours aux « débats réglés », revues de presses, exposés, enquêtes, etc... sont des pratiques explicitement prescrites par les programmes d'EMC et en même temps fortement inscrites dans le quotidien des professeurs de SES.

Du point de vue des contenus à traiter, les nouveaux programmes d'EMC croisent très largement les programmes de SES

Si, au-delà des pratiques pédagogiques, on s'intéresse aux contenus à traiter, il apparaît très clairement que les croisements n'ont jamais été aussi importants qu'aujourd'hui entre les nouveaux programmes d'EMC et les nouveaux programmes de SES.

En classe de première, par exemple, l'ensemble du programme d'EMC est articulé autour de la notion de « lien social ». Les deux axes de travail proposés dans l'année étant :

Axe 1 : Fondements et fragilités du lien social.

Axe 2 : Les recompositions du lien social.

La complémentarité avec le programme de SES est plus qu'évidente, lorsqu'on songe qu'un des principaux chapitres de sociologie, en première, s'intitule « Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ? » et qu'il comporte, entre autres objectifs d'apprentissage, « Comprendre et pouvoir illustrer la diversité des liens qui relient les individus au sein de différents groupes sociaux (familles, groupes de pairs, univers professionnel, associations, réseaux) », « Comprendre comment les nouvelles sociabilités numériques contribuent au lien social. » ou encore « Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux ».

En classe de terminale, le programme d'EMC questionne la notion de démocratie, selon deux axes de travail :

Axe 1 : Fondements et expériences de la démocratie

Axe 2 : Repenser et faire vivre la démocratie

Il s'agit là de questionnements qui trouvent un écho évident dans l'ensemble des chapitres de science politique présents à chaque niveau des programmes de SES, de la seconde à la terminale.

En effet, si le programme de SES de terminale s'interroge très directement sur l'engagement politique en démocratie (Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?), les professeurs auront déjà abordé en première la question du vote (Voter : une affaire individuelle ou collective ?) et du rôle de l'opinion publique en démocratie (Comment se forme et s'exprime l'opinion publique ?) ainsi qu'en seconde la question de l'organisation politique en démocratie (Comment s'organise la vie politique ?).

On voit bien comment ces proximités de contenus peuvent conduire à des synergies très positives.

Par leur formation et par leur expérience d'enseignement en sciences sociales et en science politique, les professeurs de SES sont particulièrement bien placés pour traiter de manière approfondie et rigoureuse les contenus proposés par les programmes d'EMC, qu'il s'agisse d'objets sociologiques, comme le lien social, ou davantage propres à la science politique, comme la démocratie.

Je sais pouvoir compter sur vous pour faire aux professeurs de SES toute la place qu'ils méritent dans l'enseignement de l'EMC.

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT